



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Vingt-huitième session**Genève, 1^{er}-3 novembre 2023

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Résultats des travaux du Bureau**Résultats des travaux du Bureau pour la période de janvier
à juin 2023****Rapport du Bureau du Comité des politiques de l'environnement***Résumé*

À sa session extraordinaire tenue à Nicosie les 3 et 4 octobre 2022, le Comité des politiques de l'environnement a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session, en novembre 2023. Le présent rapport expose les résultats des travaux menés par le Bureau pendant la période de janvier à juin 2023, en vue de faciliter les travaux du Comité à sa vingt-huitième session (Genève, 1^{er}-3 novembre 2023).



Introduction

1. À sa session extraordinaire tenue à Nicosie les 3 et 4 octobre 2022, le Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a décidé de tenir sa prochaine session ordinaire à Genève, du 1^{er} au 3 novembre 2023, et a prié le Bureau et le secrétariat de donner suite à ses décisions, notamment en établissant les documents et les rapports dont il aurait besoin pour les travaux de sa prochaine session¹.
2. Au cours de la période intersessions, le Bureau a travaillé par voie de consultations électroniques, a organisé une réunion virtuelle le 8 mars 2023 et s'est réuni en personne à Genève le 8 juin 2023.
3. Le Bureau du Comité des politiques de l'environnement est constitué de la Présidente du Comité (Portugal) et de ses Vice-Présidents (Allemagne, Estonie, Géorgie, Italie, Ouzbékistan, République de Moldova et Suisse).

I. Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-huitième session du Comité

4. À sa réunion de juin 2023, le Bureau a examiné pour approbation le projet d'ordre du jour provisoire annoté de la vingt-huitième session du Comité (ECE/CEP/2023/1) et le calendrier provisoire de la session (document d'information n° 1).
5. Au titre de différents points de l'ordre du jour de la vingt-huitième session du Comité, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat et a :
 - Décidé d'ajouter, au titre du point 3 de l'ordre du jour (Développement durable dans la région), un débat concernant les accords multilatéraux relatifs à l'environnement dont le service relève du sous-programme Environnement ;
 - Pris note des informations fournies par le secrétariat sur les décisions prises par l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement à sa dix-neuvième session (Genève, 3 et 4 novembre 2022) et sur les résultats de la vingt-cinquième session du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement (Genève, modalités hybrides, 2 et 3 mai 2023) ;
 - Suggéré d'inviter le Président de la Conférence des statisticiens européens à participer à la vingt-huitième session du Comité pour faciliter les débats sur la proposition de convertir l'Équipe spéciale conjointe en un organe permanent, et a demandé au secrétariat d'établir des documents d'information en vue des débats à ce sujet ;
 - Convenu d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la session ordinaire du Comité un point concernant les services consultatifs et activités de collaboration à l'échelle régionale, pour permettre à celui-ci de mieux se tenir informé des activités menées par la Conseillère régionale de la Division de l'environnement.

II. Suite donnée à la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et préparation de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la Conférence

6. À sa réunion de mars 2023, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat concernant les statistiques actualisées sur les engagements volontaires pris dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte et les façons possibles de promouvoir cette dernière, et a décidé de continuer de débattre de ces questions à sa prochaine réunion à Genève en juin 2023.

¹ Voir ECE/CEP/S/2022/6 (version préliminaire), par. 38 a) et b). Disponible à l'adresse suivante : <https://unece.org/environment/documents/2023/01/reports/report-committee-environmental-policy-its-special-session>.

7. Le Bureau a également pris note des informations fournies par le secrétariat concernant les résultats de l'enquête d'évaluation réalisée après la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Nicosie, 5-7 octobre 2022) et a décidé d'évaluer la réaction à la Conférence à la prochaine session du Comité en novembre 2023 (en ayant éventuellement recours à un questionnaire Slido).

8. À sa réunion de juin 2023, le Bureau a examiné plusieurs façons de promouvoir les engagements volontaires pris dans le cadre de l'Initiative de Batumi pour une économie verte, et a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session du Comité la tenue de discussions informelles sur l'Initiative avant la pause café.

9. À sa réunion de mars 2023, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat concernant la version révisée de la stratégie pour le sous-programme Environnement figurant dans le projet de budget-programme de la CEE pour 2024, qui prévoit d'appuyer les pays dans l'élaboration d'approches régionales à des problématiques nouvelles (par exemple celle de l'infrastructure durable).

10. À sa réunion de juin 2023, le Bureau a examiné plus en détail différentes façons de s'acquitter du mandat confié par la Conférence de Nicosie en ce qui concerne une stratégie régionale pour les infrastructures durables, tel qu'il a été énoncé dans la déclaration ministérielle de la Conférence :

Nous étudierons la voie à suivre pour la région paneuropéenne, qui passera notamment par l'innovation, des solutions fondées sur la nature et la collaboration avec le secteur privé. La future stratégie régionale pour les infrastructures durables devrait servir de base à des objectifs, des cibles et des critères communs pour l'élaboration des politiques, le financement des mesures, le suivi des performances et la reproduction des pratiques les mieux adaptées aux besoins nationaux et transfrontaliers².

11. Le Bureau a suggéré que les pays et les organisations ayant pris des engagements concernant l'infrastructure durable dans le cadre de l'Initiative de Batumi soient invités à faire part de leur expérience en matière d'application de ces engagements à la prochaine session du Comité en novembre 2023, et qu'un représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) voudrait peut-être présenter les Principes internationaux de bonnes pratiques pour des infrastructures durables³ et l'usage qu'il pourrait en être fait au niveau régional.

12. À cette même réunion, le Bureau a décidé de proposer au Comité d'organiser l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » à la session ordinaire de 2025 du Comité, en prenant pour référence le format de l'examen à mi-parcours des principaux résultats de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (Batumi, Géorgie, 8-10 juin 2016). Le Comité voudra peut-être demander au secrétariat d'élaborer un document officiel sur l'organisation de l'examen à mi-parcours, en prenant pour référence le document ECE/CEP/2017/16.

13. Le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat pour faire suite à une demande formulée à Nicosie par les ministres, lorsqu'ils avaient décidé :

D'inviter le secrétariat de la CEE à évaluer, à titre prioritaire et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres entités, les besoins les plus urgents de l'Ukraine dans le domaine de l'environnement, en s'appuyant sur la méthode du Programme d'études de la performance environnementale de la CEE et sur les résultats des études d'impact en cours et prévues, et à formuler des recommandations en faveur d'un redressement durable du pays, conformément à la Déclaration de Lugano et à ses sept principes, adoptés à l'occasion d'une conférence sur le relèvement de l'Ukraine (Ukraine Recovery Conference) tenue les 4 et 5 juillet 2022⁴.

² ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1, par. 9.

³ Voir PNUE, *International Good Practice Principles for Sustainable Infrastructure: Integrated, Systems-level Approaches for Policymakers - Second Edition* (Nairobi, 2022).

⁴ ECE/NICOSIA.CONF/2022/2/Add.1, par. 4.

- Dans la Déclaration de Nicosie, les ministres ont invité le secrétariat de la CEE et d'autres entités à réaliser au bénéfice de l'Ukraine une évaluation fondée sur la méthode de l'étude de la performance environnementale (EPE)⁵ ;
- Il serait bon que les membres du Groupe d'experts des EPE contribuent à la conception de l'évaluation demandée ;
- Cette dernière pourrait comprendre une composante d'« évaluation des évaluations ». Il pourrait donc être nécessaire d'y faire participer le Programme de surveillance et d'évaluation de l'environnement de la CEE, sous réserve de la disponibilité de ressources ;
- L'évaluation ne pourra pas commencer tant que la situation ne sera pas au moins stabilisée dans le pays. Les dégâts causés à l'environnement et les besoins dans ce domaine en Ukraine continuent d'augmenter ;
- Dans le même temps, un groupe de coordination interinstitutions sur les évaluations de l'environnement en Ukraine a été créé et constitué de représentants de la CEE, du PNUE, de l'Organisation de coopération et de développement économiques, de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, du Programme des Nations Unies pour le développement, de la Banque mondiale, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, du secrétariat de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau, et du Bureau de la Coordonnatrice résidente à Kyïv. Le groupe a organisé deux séminaires en ligne qui se sont tenus en février et en mai 2023. Les membres du Groupe d'experts des EPE ont été invités à participer aux deux séminaires. Le Groupe s'emploie à recenser les évaluations de l'Ukraine réalisées par divers acteurs, et prévoit d'élaborer des principes pour une reconstruction et un relèvement verts.

III. Études de la performance environnementale

14. À sa réunion de mars 2023, le Bureau a pris note d'un document d'information concernant les lignes directrices pour le quatrième cycle d'études de la performance environnementale, élaboré par le Groupe d'experts des EPE de la CEE. Le Bureau a tenu compte de la présence d'un certain nombre de crochets dans le document (concernant par exemple la question de limiter ou non le nombre de chapitres par étude, ou de limiter ou non le nombre de recommandations par chapitre et par étude) et a décidé :

- Qu'il appartiendrait au Comité des politiques de l'environnement de se prononcer sur les aspects en suspens à sa prochaine session ordinaire en novembre 2023 ;
- Que, jusqu'à ce que le Comité ait approuvé un mandat révisé, le programme des EPE reposerait sur le mandat actuel et suivrait ce dernier, tel qu'il figure dans le document ECE/NICOSIA.CONF/2022/12 ;
- Qu'une liste d'options serait élaborée dans le cadre d'un processus de consultation ouvert à une large participation (qui comprendra notamment une enquête menée auprès des représentants du Comité et des discussions ad hoc avec les pays ayant fait l'objet d'EPE), afin de soutenir le Comité lors du quatrième cycle des EPE.

15. À sa réunion de juin 2023, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat concernant les résultats préliminaires de l'enquête et les progrès de l'élaboration des documents officiels suivants pour la prochaine session du Comité : Directives pour le déroulement du quatrième cycle d'études de la performance environnementale (ECE/CEP/2023/6) ; Options pour le déroulement du quatrième cycle d'études de la performance environnementale (ECE/CEP/2023/7). Le Bureau a indiqué que, bien que les résultats de l'enquête soient pleinement conformes aux pratiques actuelles, il pourrait être nécessaire d'ajuster légèrement les directives.

⁵ Ibid.

16. Le Bureau a approuvé l'idée que l'équipe des EPE envisage d'organiser des ateliers méthodologiques à ce sujet, et a suggéré que ces ateliers pourraient être compatibles avec la formation des experts chargés de l'écriture des chapitres et des autres acteurs du processus des EPE.

IV. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations

17. À sa vingt-septième session (Genève, modalités hybrides, 3-5 novembre 2021), le Comité a approuvé les critères révisés d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations figurant dans le document d'information n° 9 et a demandé au Bureau de vérifier ponctuellement, avec le concours du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2021 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition économique, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour approbation ultérieure par le Comité⁶.

18. Le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat à ce sujet et lui a demandé de vérifier ponctuellement si des données étaient disponibles pour 2021 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition économique, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour examen et approbation ultérieurs, respectivement par le Bureau et le Comité.

V. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2024 et aperçu des principaux éléments de celui de 2025

19. À sa réunion de juin 2023, le Bureau a pris note du projet de programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2024 (ECE/CEP/2023/5) et a décidé de le soumettre en tant que document officiel à la vingt-huitième session du Comité sans autre révision.

20. Le Bureau a également pris note des informations fournies sur les nouvelles étapes de la préparation de l'ébauche des éléments clefs du programme de travail du sous-programme Environnement pour 2025.

VI. Calendrier des réunions

21. À sa réunion de juin 2023, le Bureau a pris note du document d'information contenant un projet de calendrier de ses réunions et de celles du Comité pour la période 2024-2026 et a décidé de le soumettre en tant que document d'information à la vingt-huitième session du Comité sans autre révision.

VII. Élection des membres du Bureau

22. À sa réunion de juin 2023, le Bureau a pris note des informations fournies par le secrétariat et a décidé de prendre les mesures suivantes :

- Le secrétariat adresserait aux membres actuels du Bureau un message leur demandant s'ils souhaitaient se présenter aux élections au Bureau du Comité des politiques de l'environnement qui se tiendraient à la prochaine session du Comité en novembre 2023 ;
- Selon leurs réponses, le secrétariat élaborerait un projet de document d'information recensant les membres du Bureau ayant manifesté le souhait de continuer à servir dans cette fonction en 2024, et communiquerait le document aux membres du Comité ;

⁶ Voir ECE/CEP/2021/2, par. 63.

- Selon les réponses des membres du Comité, le cas échéant, le document serait finalisé et soumis à celui-ci pour examen à sa prochaine session en novembre 2023.
-